

## **Formation G204 : « Maîtriser les règles comptables applicables en copropriété »**

**Titre :** Maîtriser les règles comptables applicables en copropriété

**Objectifs pédagogiques :**

- Examiner et exploiter les documents comptables de la copropriété.

**Prérequis :** Connaître le fonctionnement d'une copropriété

**Public :** Agents territoriaux, Opérateurs, Administrateurs ad hoc, Administrateurs provisoires, conseiller syndical, syndic non professionnel, salarié d'un syndic professionnel, ou copropriétaire.

**Effectif :** Minimum 2 participants – Maximum 12 participants

**Modalité et délais d'accès :**

Retrouvez les dates des prochaines sessions sur [www.copropriete-formation.fr](http://www.copropriete-formation.fr)

Inscription sur la page de la formation de notre site web : <https://copropriete-formation.fr/fiche-formation.php?id=G204>

ou contact par mail à : [contact@copropriete-formation.fr](mailto:contact@copropriete-formation.fr)

Pour participer à cette session, les participants doivent s'inscrire au moins 20 jours avant le début de la formation.

**Durée :** 1 jour (8 heures)

**Format :** Présentiel et distanciel - inter-entreprise ou intra entreprise.

**Intervenant :** Expert de l'ARC

**Méthodes et moyens pédagogiques :**

La formation s'organise autour de huit jours de formation construits sous forme de cours pratiques : exposés théoriques, exercices pratiques sur documents, mises en situation et études de cas concrets.

En début de parcours, une journée est consacrée à la méthodologie : méthode de travail, méthode d'identification des problèmes à résoudre et méthode de rédaction du rapport. Nous prévoyons également une journée de mise en situation où les participants peuvent accompagner un contrôleur confirmé chez un syndic, afin de se familiariser avec les méthodes de travail d'ARC-SERVICES.

À l'issue de la formation, des guides et/ou dossiers techniques complémentaires sont transmis aux participants.

**Modalités d'évaluation :**

-Avant la formation, une évaluation des prérequis des participants est réalisée (questionnaire, quiz...). Tout au long de la formation, le formateur valide la progression pédagogique des participants à l'aide d'outils d'évaluation (test, questionnaire etc..).

-À l'issue de la formation, les participants complètent un questionnaire d'évaluation des acquis de la formation – évaluation à chaud).

Les compétences acquises sont validées par la rédaction d'un rapport de contrôle d'une copropriété

-3 à 6 mois après la formation l'entreprise complète un questionnaire (à froid) sur la mise en pratique des acquis.

**Tarif** : 1440€ net de taxe par participants en inter | Sur devis en Intra

**Personne en situation de Handicap** : Contacter notre référente handicap Mme BEN AHMED institut-formation@copropriete-formation.fr.

## Contenu pédagogique

---

- I. Présentation des bases de la comptabilité**
  - Exercice, budget, clés de répartition, quotes-parts, exigibilité
- II. Principes**
  - Engagement et partie double
  - Rattachement à l'exercice
  - Vocabulaire comptable
  - Fonctionnement d'un compte
- III. Plan comptable**
  - Classes et types de comptes
  - Nomenclature comptable réglementaire
- IV. Arrêt des comptes et répartition**
  - Chronologie
  - Opérations comptables
  - Cycle comptable
- V. Documents comptables réglementés**
  - Classement des comptes
  - Annexes comptables réglementées
  - Répartition des charges aux copropriétaires
- VI. Fondements législatifs et réglementaires**
  - Loi du 10 juillet 1965
  - Décret du 17 mars 1967
  - Décret et arrêté du 14 mars 2005
- VII. Questions pratiques**
  - Approbation des comptes
  - Charges exceptionnelles
  - Gestion des sinistres
  - Gestion des loyers d'un local donné à bail
  - Gestion d'un exercice par deux syndic
  - Salaires bruts ou nets
  - Traitement d'une avance (fournisseur et salarié)
  - Placement des avances
  - Gestion d'une mutation
  - Créances douteuses et pertes irrécouvrables
  - Gestion des rompus